

Rapport de la commission ad hoc concernant le préavis n° 60-2011

Demande d'autorisation d'utiliser le crédit de construction de Fr. 3'365'000 --, octroyé dans le cadre du préavis n° 42-2009, pour le financement d'équipements complémentaires au bâtiment de la voirie et de la déchetterie au lieu-dit « Praz-Faucon ».

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission ad hoc, formée de MM. Jean-Claude Curchod, Jérôme Karlen et Michel Rudaz s'est réunie à 2 reprises, le 31 janvier et le 7 février 2011.
La commission des finances au complet, assistait également à cette séance d'introduction.

Notre commission tient à remercier MM. Pierre-André Janin, municipal, pour sa disponibilité et les informations complémentaires transmises.

Remarques générales :

Le préavis en question explique qu'à la fin de la construction des locaux, la demande initiale de crédit n'a pas été totalement utilisée et que sur les Fr. 3'365'000 --, il restera encore vraisemblablement la somme de Fr. 365'000 --.

La Municipalité souhaite compléter l'équipement du bâtiment par la pose des panneaux photovoltaïques et l'installation du système d'accès par cartes électroniques prévus initialement dans le préavis n° 42-2009 et retirés pour raison d'économies, ainsi que l'achat d'un élévateur à moteur à moteur thermique et de divers matériel de stockage.

Le montant total des équipements complémentaires est de Fr. 297'000 --, ce qui donnera un solde positif de Fr. 68'000 --, à laquelle viendra s'ajouter la subvention cantonale de 16%.

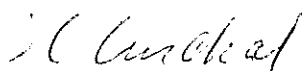
Conclusion :

Notre commission est totalement acquise à ce complément d'installation car l'occasion est belle pour que notre Commune puisse participer aux efforts que les communautés publiques se doivent de faire pour promouvoir le développement durable par les énergies renouvelables ainsi que toutes les formes d'économie d'énergie.

Notre commission vous invite, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à accepter ce préavis tel que présenté par la Municipalité.

Cugy, le 10 mars 2011

Jean-Claude Curchod



Jérôme Karlen



Michel Rudaz, rapporteur

